

Championnat par Équipes Saison 2019/2020 – Phase 1

Les consignes pour la transmission des résultats



L'utilisation de GIRPE est obligatoire pour la gestion des rencontres régionales.

À l'issue de la rencontre, après la signature des deux capitaines et du juge-arbitre, la répartition des feuillets de la feuille de rencontre s'effectue ainsi :

(A) Feuille gérée avec GIRPE et remontée dans SPID (avec les signatures) :

- À la demande : une feuille à l'équipe recevant et une feuille à l'équipe adverse ;
- Rien d'autre à faire.

(B) Feuille gérée avec GIRPE et non remontée dans SPID :

- Si pour une raison quelconque le club recevant ne réussit pas à remonter la feuille, il doit réessayer dans le weekend et au pire il peut adresser le fichier « .rpe » du classeur GIRPE à secretariat@lnatt.fr et csr@lnatt.fr qui remontera la feuille pour le club dès le lundi matin ;
- Une feuille (recto-verso) à l'équipe recevant et une feuille (recto-verso) à l'équipe adverse.

(C) Feuille gérée manuellement à titre exceptionnel en cas de problème informatique recevable :

- le recto et le verso de la feuille de rencontre doit être envoyée à la Commission Sportive Régionale par l'équipe recevante, quel que soit le résultat de la rencontre. Elle doit être postée au plus tard le lundi qui suit la rencontre. La Commission sportive Régionale ne prend en considération que le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe (date au lundi suivant la rencontre), c'est pourquoi il vous est conseillé de poster votre courrier dès le samedi ou le dimanche ;
- Le feuillet (bleu) à l'équipe recevant et le feuillet (rose) à l'équipe adverse ;
- Le club recevant doit saisir les résultats dans SPID (saisie des scores de chaque manche).
- **Les deux capitaines s'engagent en signant au verso de la feuille de rencontre sur le fait qu'il y a eu un problème informatique. Le problème doit être mentionné clairement.**

A noter : Le club recevant est responsable de la tenue de la feuille de rencontre et de la remontée des résultats dans SPIDWEB. Le fichier « rpe » de la rencontre doit être conservé par le club recevant en cas de demande de la Commission Sportive Régionale en cas de problème ou de litige.

Consignes pour les poules incomplètes :

Quand votre équipe rencontre "l'exempt" de la poule, vous devez entrer dans SPID votre composition d'équipe (obligatoire sous peine de sanction).

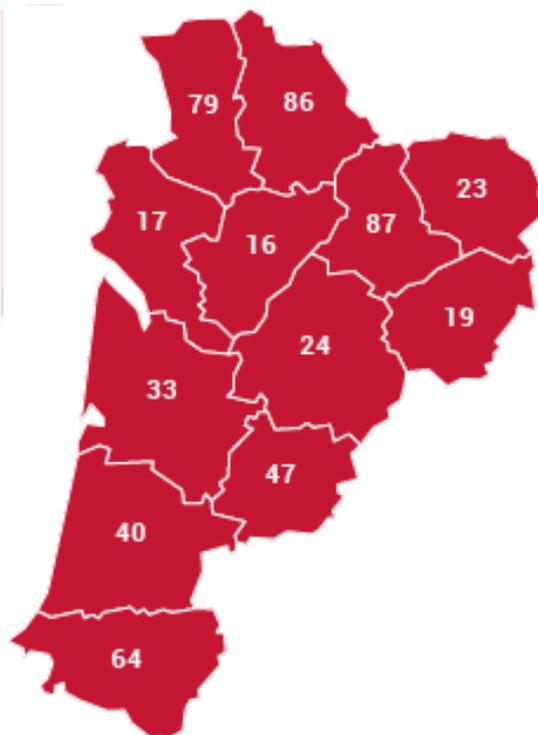
En cas de problème avec SPID, vous devez envoyer le jour même de la rencontre un mail à la ligue (csr@lnatt.fr et secretariat@lnatt.fr) en indiquant la division, la poule et la composition de votre équipe avec : Numéros de licence, Nom et Prénom des 4 joueurs.

Tableau des pénalités financières :
(en plus des pénalités sportives associées)

Infractions	Pénalités financières
Retard ou absence feuille de rencontre	5,00 € doublé lors de récidive
Rencontre non saisie dans SPID ou GIRPE	5,00 € doublé lors de récidive
Fraude qualification joueur	70,00 €
Non licencié / Non qualifié	30,00 €
Non présentation licence	10,00 €
Tenue non réglementaire	5,00 € par joueur, doublé lors de récidive
Forfait Championnat par Equipes	Perte de la caution de l'équipe concernée + application de l'article « II.709.2 - Forfait simple » des Règlements sportifs Fédéraux
Caution pour une Réclamation	160,00 €
Equipe Incomplète	30,00 €
Abandon d'un joueur Championnat/équipe	30,00 € sauf si présentation d'un Certificat Médical

Tableau des montées des Départements vers la Région pour la saison 2019/2020 :

Code	Département	Nb montées
16	CHARENTE	4
17	CHARENTE-MARITIME	3
19	CORREZE	1
23	CREUSE	1
24	DORDOGNE	1
33	GIRONDE	7
40	LANDES	2
47	LOT ET GARONNE	2
64	PYRENEES ATLANTIQUES	2
79	DEUX-SEVRES	4
86	VIENNE	3
87	HAUTE-VIENNE	2



A savoir :

Le règlement sportif du Championnat par équipes est disponible sur le site internet de la Ligue : <http://www.lnatt.fr/sportif/championnats-equipe/961-reglement-championnat-par-equipes-2019-2020>

Petits rappels :

- Pas de limite du nombre de féminine dans les équipes
- 1200 pts minimum pour la division PNE
- 1000 pts minimum pour la division PN
- En PNE et PN présence d'un JA officiel désigné par la Ligue.
- Arrêt au score acquis en PNE uniquement
- 100% des frais des JAs sont à la charge du club recevant



2 règlements fédéraux qui sont méconnus des clubs :

Règlements Généraux FFTT

IV.202 - Les bases du classement

IV.202.2 - Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). **[partie dite NORMALE dans SPID]**

Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée, s'il s'agit d'une partie de simple. **[partie avec le statut ABANDON dans SPID]**

Règlements sportifs FFTT

II.601 - Principes

II.601.3 – Dispositions

« - équipe incomplète : si l'on autorise un joueur à être absent, il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties. Si la formule de la compétition départementale prévoit deux groupes, le groupe A doit être complet ; »

=> Pour qu'un joueur soit considéré comme présent, il doit à minima rentrer une fois dans l'aire de jeu à l'appel de son nom.